DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
POUZOLLES

Envoyé en préfecture le 22/01/2025
Reçu en préfecture le 22/01/2025
Publié le 22/01/2025
ID : 034-213402142-20250116-DELIB0032025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CYCLONE CHIDO à MAYOTTE
SUBVENTION

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 16 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.
Présents : MM. ROUCAYROL Guy, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, SIMON Jennifer, SURRE Line.
Absents excusés : MM. ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MIRABILE Noelle.
Pouvoir de MARQUET Nathalie à CAZALS Christophe
Pouvoir de ALMES Bernard à ROUCAYROL Guy
Secrétaire de séance : SIMON Jennifer
Convocation en date du 10 janvier 2025
Membres en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire a été contacté par l'association des maires de France pour venir en aide au territoire de Mayotte après le passage du cyclone Chido en décembre 2024.

Il demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

Ouï l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'octroyer une de 1 000 euros au territoire de Mayotte, par l'intermédiaire de l'AMF 34.
- **DIT** que les crédits seront votés au budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
Guy ROUCAYROL

MAIRIE DE POUZOLLES